L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
No. 91, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, $10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est le DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et marchands tenant magasins de détail, $60, les Banques, Compagnies d'Assurance, et autres institutions publiques, $80, les agens pour navires, bateaux à vapeur, etc., les maisons de commerce faisant la commission, $100. Ces abonnés ne paieront l'année et d'avance.

[illegible]

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, et les avis signés par des passagers, les annonces de [illegible] &c. &c. devront payer au prix des annonces.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible]

LES ANNONCES [illegible] d'une nature personnelle, [illegible] au double du prix des annonces [illegible] et l'avance.

LES ANNONCES [illegible] de la ligne ordinaire des [illegible] telles que ventes à l'encan [illegible] plantations et habitations, [illegible] terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves [illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] publiées jusqu'à [illegible] et devront être payées en conséquence.

AUCUNE ANNONCE [illegible] ne sera publiée, à moins que [illegible] n'ait été payé d'avance.

LES THEATRES [illegible] ouverts pour l'amusement [illegible] chaque jour de nouvelles annonces [illegible] paieront $1,50.

LES ANNONCES [illegible] d'une nature politique, paieront double de [illegible]

CABOTAGE.

[illegible] tous les semaines, POUR PASSAGOULA ET MOBILE.

[illegible] touchant à la baie [illegible] Passe Christian, Pascagoula [illegible] 30 heures à [illegible]

J. & R. GEDDES, Agens, 81, Commerce.

[illegible] LA MOBILE [illegible] toutes les semaines. [illegible] Bay St. Louis, Passe Christian et Pascagoula. Le superbe bateau [illegible] CREOLE [illegible]

J & R GEDDES, 81, Commerce.

ARRANGEMENT D'ETE. POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica. Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et vendredis à 10 heures du matin [illegible] S'adresser à bord au capitaine.

STETSON & AVERY, ou à HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier.

[illegible] le Brillant n'ira pas plus [illegible] Bayou Sarah. 25 juin

PAQUEBOT REGULIER. Pour la baie St. Louis, Passe Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Lambert, partira [illegible]

PRIESTLEY & BELL, 19, Nile Levée.

POUR LA BALIZE, EMBOUCHURE DU MISSISSIPI (Passe à Picquemines.) [illegible]

W. W. WIGGINS, capitaine.

PAQUEBOT REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

[illegible]

Navire Kentucky	500 tonneaux, capitaine	J. L. Rogers
St. Louis	400	Otis Rand
Tennessee	360	G. D. Wilson
[illegible]	350	Frey Howes
[illegible]	400	F. A. Burwell
Nashua	400	J. B. Lindsey

[illegible]

HARROD & DARLING, rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS [illegible]

ALEXANDER GOW.

A VENDRE [illegible]

MAGASIN DE QUINCAILLERIE ET DE SOUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION. [illegible]

WILLIAM A. RYAN

2000 pièces toile d'emballage [illegible]

O. H. MISEGAES, 24, Vieille Levée.

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et au une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris [illegible]

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE ORLEANS. [illegible]

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES. [illegible]

LES CHARS DE LAFAYETTE [illegible]

JOHN HAMPSON, Ing. comp. rail road N. O. & Car.

MEXIQUE. Commençant vendredi 16 juillet 1841. [illegible]

JOURS OUVRABLES [illegible] DIMANCHES [illegible]

Par ordre de la Direction. J. WEATHERBURN, secrétaire.

JOHN FERGUSON Jr. WM. REID.
FERGUSON & REID.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
30, rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

THAYER & CUSHING.
MARCHANDS commissionnaires et agents pour la vente de huiles et blancs de baleine, savon, clous, cordage et papier.
67 Tchoupitoulas, près l'encoignure Poydras, Nouvelle Orléans.

T. & S. TOBY & BOGERT,
Marchands Commissionnaires,
No. 68, rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
THOMAS TOBY—SAMUEL TOBY—GEO. C. BOGERT.

RICE & HATHAWAY,
Marchands commissionnaires et agents de la Raffinerie de sucre de Boston.
Rue des Magasins, No 71, Nouvelle Orléans.

FOSDICK & BROTHER,
Marchands Commissionnaires,
66 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

GEORGE BEDFORD,
COMMISSIONNAIRE-EXPEDITEUR.
No. 47, rue de la Commune.

[illegible]

PEET & NORTH, 12 Chartres.

HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

CUCULLU, LAPEYRE & co. 24 Vieille Levée.

WM. DINN, 8, Commune.

HYDE & GOODRICH, 13, Chartres.

J. E. LOREILHE, enc. Royale et Douane.

AVIS. [illegible]

Billets des Banques des Citoyens et Consolidée [illegible]

J. N. RICULFI & Co.

VENTES DE SHERIF.

[illegible]

C. A. DUGROS, Shérif de la Cour de Commerce.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

MADAME CLARET, ACCOUCHEUSE. [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. [illegible]

CHARBON A BON MARCHE. [illegible]

BILLETS DE LA SECONDE MUNICIPALITE REÇUS AU PAIR. [illegible]

AVIS AUX HABITANTS, FERMIERS &c. [illegible]

CHARBON, BOIS, etc. [illegible]

RAIL-ROAD DE CARROLLTON. [illegible]

JOHN HAMPSON, Ing. N. O. & Car. R. R.

LANGUES MODERNES. SYSTEME ORAL. [illegible]

A. ORTON.

LECCIONES PARTICULARES DE LA LENGUA INGLESA. [illegible]

A. ORTON.

MAGASIN DE TAPIS ET DE TOILES CIREES. [illegible]

REPERTOIRE DE JURISPRUDENCE &c. [illegible]

[illegible]